

Questions orales

A mon avis, les comités permanents de la Chambre et de l'autre endroit pourraient signaler davantage aux ministres et au gouvernement l'abus du pouvoir de réglementation qui pourrait être réduit au moyen d'une modification.

* * *

LOTO CANADA

LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA GENERAL INSTRUMENTS CORPORATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ORDINATEURS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur. Étant donné que le contrat entre Loto Canada et la General Instruments Corporation est en cours de négociation et que, des 23 millions de dollars prévus dans le cadre de ce contrat, 2 millions seront affectés aux lignes de communication, \$300,000 aux honoraires d'experts-conseils, sans compter les énormes dépenses irrécupérables consacrées aux améliorations locatives, est-il vrai que le gouvernement paie actuellement à ne rien faire 50 techniciens d'entretien et opérateurs de terminaux dont il n'aura pas besoin, leur donnant six mois de plein salaire sans faire appel le moins possible à leurs services?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question très longue et très compliquée et vous comprendrez sûrement que certaines parties auraient dû être inscrites au *Feuilleton*. Pour ce qui est du licenciement des employés, nous avons pris des dispositions raisonnables et justifiées, vu les circonstances. Ils touchent en effet, l'allocation de cessation d'emploi.

M. Dick: C'est une initiative très généreuse puisqu'ils n'ont pas encore accompli le moindre travail. Le ministre pourrait-il nous dire si elle a l'intention de déposer l'accord conclu entre Loto Canada et la société General Instruments ainsi que l'entente conclue par Loto Canada avec les gouvernements provinciaux, au nom du gouvernement du Canada, selon laquelle les autorités provinciales s'engagent à ne pas tenir de loteries à \$10 et plus par billet et le gouvernement fédéral à ne pas tenir de loteries à \$9 et moins par billet? Va-t-elle déposer ces deux documents?

● (1202)

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je déposerai volontiers le document concernant l'entente avec les gouvernements provinciaux, mais quant au contrat conclu avec la société General Instruments, je crois qu'il serait préférable de songer à le déposer qu'après que tout sera réglé.

* * *

L'EMPLOI

LA SÉLECTION DE CANDIDATS CANADIENS POUR COMBLER DES POSTES VACANTS—LES CRITÈRES D'UNE RECHERCHE SÉRIEUSE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos d'un problème qui cause beaucoup de diffi-

[M. MacEachen.]

culté et d'embarras à nombre d'employeurs qui tentent de combler des postes vacants.

Le ministre est certes au courant que certains organismes publics, comme la société Insurance Corporation of British Columbia et le Malaspina College, à la recherche de cadres supérieurs, et des couples qui cherchent de l'aide ménagère sont aussi aux prises avec ce problème. Le problème se pose à l'étape de la sélection, et alors le ministre prétend qu'on n'a pas mené de recherche sérieuse au Canada. Comment les employeurs peuvent-ils savoir en quoi consiste une recherche sérieuse si le ministre ne prend pas soin de rendre publics les critères en cause?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ces renseignements sont accessibles à tous les employeurs. En ce qui a trait au cas de Malaspina College, le préposé à l'embauche dans cet établissement est venu à Ottawa et a obtenu tous les renseignements dont il avait besoin, renseignements qu'il aurait d'ailleurs pu obtenir de notre bureau de la Colombie-Britannique. Il ne s'agit pas de renseignements difficiles à trouver.

L'EMBAUCHE D'EFFECTIFS SPÉCIALISÉS DE L'ÉTRANGER

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au sujet de l'engagement de personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, j'ai demandé hier au ministre s'il savait que le ministère de la Défense nationale engage des médecins et des ingénieurs maritimes recrutés au Royaume-Uni et que ces emplois ne sont pas offerts d'abord à des Canadiens. Le ministre respectera-t-il les engagements qu'il a pris hier et donnera-t-il à la Chambre des explications sur ces pratiques d'embauche?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ce que le député a dit dans son entrée en matière est faux en partie parce que le ministère de la Défense nationale a tâché par tous les moyens d'embaucher des médecins canadiens. En fait, le ministère recrute ses médecins dans les universités canadiennes.

En ce qui concerne les mécaniciens de marine, le ministère a lancé une grande campagne de recrutement dans tout le pays avec l'aide de mon ministère et des universités et s'est rendu compte que les ingénieurs maritimes diplômés des universités canadiennes n'ont pas le niveau de compétence exigé par le ministère. Lorsqu'ils quittent l'université, ces diplômés doivent acquérir une formation spéciale dans le cadre général de leur instruction militaire pour atteindre ce niveau de compétence.

Étant donné le regain d'activité de l'industrie de la construction navale, tant dans le secteur privé qu'au ministère, ces ingénieurs sont très demandés. Nombreux sont ceux d'entre eux qui quittent les Forces armées pour travailler dans l'industrie privée, et c'est pour toutes ces raisons que nous avons autorisé le recrutement d'ingénieurs à l'étranger. En fait, il y va de l'intérêt du pays.